



LE NERCILLACAIS

Bulletin Municipal de Nercillac
2ème semestre 2022

Le Mot du Maire

Les événements de ces derniers mois, la guerre en Ukraine, le coût de l'énergie, la sécheresse estivale, nous entraînent vers une période d'incertitudes et de bouleversements. Le changement climatique est évident. La transition énergétique est incontournable pour tous, particuliers, professionnels, entreprises, collectivités.

Face à l'augmentation importante des prix depuis le début de l'année, nous avons travaillé collectivement, élus, agents, associations, pour la mise en place d'un plan de sobriété communale, afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour continuer à investir dans nos projets.

Durant cette période hivernale propice à la grippe et au covid, nous vous invitons à continuer à respecter les consignes sanitaires et les gestes barrières dans les lieux publics afin de protéger les personnes vulnérables.

Pour avoir régulièrement des informations sur la commune, pour ceux qui ont une connexion à internet, nous vous invitons à visiter le site de la commune qui est mis à jour fréquemment. Pour cette nouvelle année, je vous adresse, au nom des conseillers municipaux et du personnel communal, des vœux sincères de santé et de bonheur pour vous et vos proches.

Rendez-vous salle des fêtes, vendredi 6 janvier à 18h15, pour le verre de l'amitié.

Bonne année 2023.





ÉCOLE DE NERCILLAC

Pour la fin de l'année scolaire, la municipalité a souhaité, avec la collaboration des agents de la cantine scolaire, offrir aux enfants un pique-nique concocté par Tatiana (la cuisinière) et Agnès (l'aide cantinière).

A midi le 7 juillet, l'espace de loisirs, rue de Boutiers, se remplissait d'une soixantaine d'enfants qui, assis dans l'herbe, savouraient un délicieux pique-nique. Le bruit, le brouhaha des paroles et des rires étaient présents dans ce lieu privilégié pour le plus grand plaisir des accompagnateurs. Une belle fin de saison scolaire pour tous, adultes et enfants.



Le jeudi 2 septembre dernier, nos enfants ont repris le chemin de l'école.

58 élèves ont été répartis dans les 3 classes : 23 → Maternelle, 21 → CP-CE1-CE2 et 14 → CM1-CM2.

Aucun changement cette année pour l'équipe enseignante qui est composée de :

Mme Céline PINET → Maîtresse de Maternelle,
Mr Thomas CASTELLI → Maître des CP-CE1-CE2 et Mme Carine LEBASTARD → Directrice et Maîtresse de CM1-CM2 remplacée tous les mardis par Mme Marie LANCERON.

La vente de tickets cantine et garderie a lieu le 1er mardi de chaque mois, (hors vacances scolaires) de 16h30 à 18h30, (hormis le mois de janvier où il y aura 2 ventes)

Ci-dessous les dates pour 2023

Mardi 3 janvier - Mardi 31 janvier

Mardi 7 mars - Mardi 4 avril

Mardi 2 mai - Mardi 6 juin

HORAIRES GARDERIE

Ouverture : 7h15

Fermeture : 18h30

VACANCES SCOLAIRE 2022-2023

	ZONE A
Vacances de Noël	Fin des cours : Samedi 17 décembre 2022 Reprise des cours : Mardi 3 janvier 2023
Vacances d'hiver	Fin des cours : Samedi 4 février 2023 Reprise des cours : Lundi 20 février 2023
Vacances de Pâques	Fin des cours : Samedi 8 avril 2023 Reprise des cours : Lundi 24 avril 2023
Pont de l'ascension	Fin des cours : Mercredi 17 mai 2023 Reprise des cours : Lundi 22 mai 2023
Vacances d'été	Samedi 8 juillet 2023



INFORMATIONS

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Vous avez un projet d'amélioration de votre logement ? Vous pouvez peut-être bénéficier d'aides financières... pour des travaux d'économie d'énergie, d'adaptation au vieillissement ou au handicap. L'association SOLIHA Charente intervient dans le domaine de l'amélioration des conditions de logement des personnes les plus fragiles. Elle vous accompagne tout au long de votre projet et vous apporte une assistance administrative, technique et financière.

Pour plus de renseignements :

Tél. 05.45.95.62.02,

site internet : www.soliha.fr



SITE INTERNET

Nous vous rappelons que le site Internet « nercillac.fr » est mis à jour régulièrement et que le maximum d'informations concernant les Nercillacais (école, commerces, artisans, manifestations, conseil municipal...) sont à votre disposition. N'hésitez pas à le consulter.



BRONCHIOLITE DU NOURRISSON

La bronchiolite est une infection respiratoire d'origine virale qui provoque chez les bébés une inflammation des petites bronches. Elle peut être transmise par un enfant comme par un adulte ! Ainsi, respecter les gestes barrières est le meilleur moyen de protéger son enfant contre la bronchiolite. Pour cela, il est important de se laver très souvent les mains quand on s'occupe d'un bébé, de porter un masque aux moindres symptômes de rhume ou de toux et pour finir, de limiter les contacts, en période d'épidémie, aux proches non malades.

La bronchiolite est la plupart du temps une maladie bénigne qui entraîne une altération de l'état général, une gêne pour respirer et pour s'alimenter, de la fièvre... Dans 95 % des cas, la bronchiolite ne nécessite pas une hospitalisation et peut donc être prise en charge par un médecin de ville. Il pourra prescrire, si nécessaire, de la kinésithérapie respiratoire qui sera un soutien complémentaire. La bronchiolite peut toutefois nécessiter une hospitalisation dans certains cas précis. Les services du 15 pourront vous mettre en relation avec un médecin et confirmer la nécessité de se rendre aux urgences.

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Pour réduire la facture énergétique cet hiver, la Municipalité prend plusieurs mesures concernant l'éclairage public, les illuminations de Noël et le chauffage dans tous les bâtiments.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le passage à l'heure d'hiver a eu lieu la nuit du 29 au dimanche 30 octobre 2022. A cette occasion, la municipalité a changé les horaires de l'éclairage public. Dorénavant, les lampadaires s'allumeront le matin à partir de 6h30 et s'éteindront le soir à 21h.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Pour réduire la facture énergétique cet hiver, le conseil Municipal a décidé de limiter les illuminations dans les rues de Nercillac.

CHAUFFAGE

Les thermostats ont été programmés à 19° dans tous les bâtiments utilisés le jour et 17° la nuit et les week-ends.



CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE

Depuis début 2022, une conseillère numérique intervient sur notre commune 1 à 2 fois par mois à la Mairie afin de développer les connaissances et les compétences de tous les usagers dans l'utilisation de leurs outils numériques (ordinateur, tablette, téléphone...) N'hésitez pas à demander les dates de permanences, pour Nercillac et pour les autres communes, à la Mairie au 05.45.80.92.11 ou sur « **GRAND-COGNAC.FR** » (vivre et participer/permanences-numérique). Le service est GRATUIT, si vous ne pouvez pas vous déplacer, elle peut venir à votre domicile.

Voici les dates de permanence à la Mairie de Nercillac pour début 2023 : Les vendredis 13 janvier, 24 février, 10 et 24 mars et 7 avril



**Pour les jeunes de 15 à 17 ans
scolarisés ou en apprentissage
ou en réorientation**



SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le SNU est un dispositif gratuit et compatible avec la scolarité. Pour s'engager il faut avoir entre 15 et 17 ans, être de nationalité Française et avoir un accord parental.

Pourquoi s'engager ?

- Affirmer ses valeurs
- Être utile aux autres
- Agir pour une société solidaire

Le parcours en 3 étapes :

- 1) → Un séjour de cohésion → 2 semaines dans un autre département
- 2) → Une mission d'intérêt général → 84 h minimum hors temps scolaire
- 3) → Un engagement volontaire → 3 mois minimum jusqu'au 25 ans

Pour tous renseignements :

<https://www.snu.gouv.fr/>

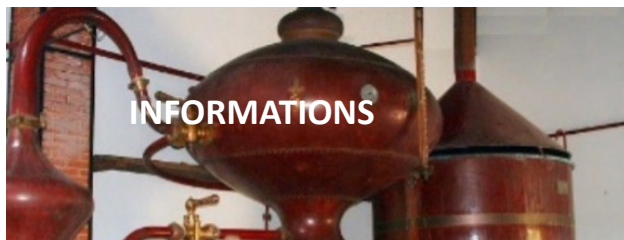
FRANCE SERVICES

Santé, famille, retraite, recherche d'emploi : bénéficiez d'un service personnalisé pour vous accompagner dans vos démarches administratives au sein de vos **Espaces France Services, à Jarnac 16 rue Dogliani**

Tél : 05 86 19 00 30

Vous pourrez réaliser des démarches avec plusieurs services publics partenaires.

Votre Espace France Services intercommunal à Jarnac vous accueille : Lundi : 14h-17h - Mardi : 9h30-12h / 14h-19h - Mercredi : 9h-12h - Jeudi : 14h-17h - Vendredi : 9h30-17h



INFORMATIONS

BAL DES « PETITS MONSTRES » ET BOURSE A L'ENFANCE

Le 4 novembre dernier, l'Association des Parents d'Élèves (A.P.E) organisait son premier «bal des petits monstres» pour le plus grand bonheur des élèves de l'école venus déguisés. Certains parents avaient eux aussi joué le jeu. Jeux, musique et goûter ont ponctué cet après-midi récréatif. L'association a également organisé une bourse aux jouets et aux vêtements, le 7 novembre, qui a été un tel succès qu'elle a dû refuser des exposants. Les visiteurs ont eux aussi été nombreux. Il est envisagé de reprogrammer l'évènement prochainement.



NOËL ÉCOLE

Le 16 décembre, à leur plus grande joie, les enfants ont accueilli le Père Noël avec sa hotte remplie de cadeaux par l'A.P.E. Un goûter a ensuite été servi par l'Association. Merci à Malika d'avoir offert le sapin de Noël qui a été joliment décoré dans la classe de Maternelle.



ASSOCIATION « COMPAGNIE MADE-MOISELLE FRITILLAIRE »

Le festival éco-participatif « ARTS ET JEUX » organisé par l'association, a pour objectif de créer une dynamique locale en mélangeant 3 piliers très importants pour l'association : les arts et artisans d'art, le développement durable et l'agriculture biologique, le jeu sous toutes ces formes (en bois, de société, virtuel, énigmatique...).

Cette année, il s'est déroulé le dernier week-end d'août, au lieu-dit La Brissonnerie. Il a accueilli 2 concerts, 2 spectacles, 2 expos, 4 artisans d'arts, divers stands en partenariat avec des associations locales (Perennis, la MAB 16...) et de nombreux jeux animés par l'association Cognac Jeux. La météo était clémente, toutes les prestations de qualité.

Si vous êtes intéressés pour venir aider sur la prochaine manifestation, n'hésitez pas à contacter l'association.

La compagnie a aussi réalisé d'autres projets et en prévoit d'autres en 2023, vous trouverez tous les renseignements sur notre site :

<https://www.nercillac.fr/realisation/49-compagnie-mademoiselle-fritillaire>





INFORMATIONS

CALITOM : DEMANDE DE COMPOSTEURS

Dans le cadre de la politique de prévention et de réduction des déchets départementale, le comité -20% (Comité Départemental de Coordination des Actions de Prévention) souhaite encourager et promouvoir la pratique du compostage des biodéchets et des déchets végétaux.

A ce titre, la fourniture d'un premier composteur de 400 litres à tous les foyers charentais est gratuite. Pour s'adapter aux besoins, d'autres solutions sont disponibles sur participation financière.



La demande de composteur se fait désormais auprès de la mairie.

Le composteur de 400 litres plastique (carré, 12Kg, H100cm, L80cm) : Premier composteur gratuit / à partir du deuxième composteur : 40 € TTC

GRIPPE AVIAIRE

Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène continue à progresser ces dernières semaines en France et en Europe. Face à cette situation, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, en accord avec les partenaires professionnels, a décidé de placer l'ensemble du territoire national métropolitain en niveau de risque « élevé » à compter du 10 novembre 2022.

Concernant les particuliers, la réglementation prévoit que tout détenteur d'oiseaux (pigeons, poules, pintades, canards, oies, cailles, faisans, perdrix, dindes...), dès le premier animal, est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux.

En cas de mortalité ou de signes cliniques évocateurs de grippe aviaire en élevage ou en basse-cour, les détenteurs doivent contacter en premier lieu leur vétérinaire. De même, si des changements sont remarqués sur le comportement ou la consommation en eau et aliment des oiseaux.

Il convient de contacter ensuite sans délai la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) :

- standard : 05 16 16 62 00

- en dehors des horaires d'ouverture (soirs et week-ends), astreinte préfecture : 05 45 97 61 00

Si un cas de mortalité est signalé dans la faune sauvage, il convient de contacter l'Office de la biodiversité (OFB) au 05 45 39 00 00 dans le cadre du dispositif de surveillance SAGIR renforcé.

Pour rappel, la consommation de viande, de foie gras et d'œuf – et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille – ne présente aucun risque pour l'Homme. Pour toutes informations complémentaires, le service SPAE (ddetspp-spae@charente.gouv.fr) de la DDETSPP reste à votre disposition.



TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

La loi de transition énergétique pour la croissance verte et la directive européenne déchets prévoient l'obligation, au 31 décembre 2023 au plus tard, du tri à la source des déchets alimentaires pour tous (les épluchures et restes de repas, de préparation non consommée, produits périmés non consommés). La réglementation vise à valoriser un maximum de ressources organiques compostables, mais aussi à réduire les quantités en luttant notamment contre le gaspillage alimentaire. En effet, le non-tri des déchets alimentaires coûte à la collectivité et aux citoyens charentais 1,2 millions € par an, entre les coûts de collecte, de transport, d'enfouissement, de traitement des rejets polluants, de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)... Un coût qui va fortement évoluer au cours des années à venir avec l'augmentation de la TGAP s'appliquant à chaque tonne enfouie qui passera de 32 à 65 € HT/tonne en 2025. Sans compter les impacts environnementaux : lorsqu'ils sont mis en décharge les déchets alimentaires fermentent, et produisent des gaz à effet de serre et du méthane, dont l'impact sur le réchauffement climatique est 25 fois supérieur à celui du CO₂.

Citoyens, restaurateurs, professionnels, distributeurs, collectivités... L'ensemble des acteurs doit se mobiliser et s'organiser d'ici là. A compter de 2024, les sacs /bacs noirs devront être réservés aux déchets n'ayant aucune solution de recyclage ou de valorisation.

Calitom, Grand Angoulême et Grand Cognac ont construit un plan de déploiement de solutions de proximité (distribution de composteurs individuels, installation de composteurs de quartier, soutiens financiers...)



et un programme de communication départementale 2022/2024 destiné à sensibiliser tous les charentais.

Retrouvez des informations concernant les enjeux du compostage et de la réduction des déchets, et des conseils pratiques sur le site www.jagispourreuire.com

Tout à y gagner : trier les déchets alimentaires et les composter dans son jardin ou près de chez soi, ce sont des sacs noirs sortis moins souvent, avec moins d'odeurs, et des coûts de collecte et de traitement moins importants. Pour les jardins, les plantes et les sols, ce sont des

ressources qui retournent à la terre et fournissent un engrais gratuit.

Chaque petit geste compte pour réduire nos déchets !

CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat NOUVELLE AQUITAINE Charente, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération GRAND-COGNAC, propose des permanences économiques à destination des artisans, créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales, une fois par mois sur le territoire du GRAND COGNAC à l'hôtel de communauté 6 rue de Valdepenas 16100 Cognac. En 2023, elle vous accueillera sur RDV de 9h30 à 17h les mardis → 10 et 24 janvier, 07 et 21 février, 07 et 21 mars, 04 et 18 avril, 16 et 30 mai et 13 et 27 juin.

Pour tous renseignements

→ Tél : 05.45.80.47.10

ou sur le site : <https://www.artisanat.fr/>



COMMUNICATION

PLANTATION ARBRE FRUITIER

En début d'année, Grand Cognac avait lancé la première édition de son appel à projets à destination des 11-17 ans : «Prends les manettes !». Lauréats de cette édition 2022, Niels, Dylan, et Eileen avaient retenu toute l'attention du jury réuni le 30 mars 2022 avec leur projet intitulé «Un arbre pour les fruits du bonheur» qui visait à favoriser les rencontres et le partage autour d'arbres fruitiers au sein d'espaces publics. Tout au long de leur projet, ils bénéficient d'un accompagnement personnalisé via une structure d'accueil jeunesse du territoire, d'un soutien technique, matériel ou financier, pour les aider à mettre leur projet en œuvre. Un arbre a été proposé à toutes les communes du Grand-Cognac et pas moins d'une quarantaine de communes ont accepté, dont Nercillac.

Ce «Prunier Mirabelle de Nancy» a été livré et planté mi-novembre sur l'Aire de pique-nique, rue des Écoles.

Nous devons, néanmoins, attendre quelques années avant de pouvoir déguster ces mirabelles...



PIZZERIA « BD PIZZA »

« BD PIZZA » a installé un distributeur à pizzas dans la zone des commerces.



ÉCURIES MERGNAC : CHAMPIONNAT DE FRANCE

Deux vice-champions de France pour les écuries Mergnac.

Pas moins de 12 cavaliers ont eu la chance de se qualifier et de participer au championnat de France de pony games (discipline équestre pratiquée en paire ou en équipe, elle consiste à évoluer sur des jeux en ligne et en relais) à Lamotte Beuvron. Sur 6 paires, 4 se sont qualifiées pour la finale.

Pour leur 4ème participation à ces championnats, la récompense était au Rendez-vous pour Olivier Aubry et Manon Heriot, une Nercillacaise, avec une belle seconde place en club 2 junior.

Une fierté pour Elodie Combaud, leur coach et Nicolas Mergnac le gérant des écuries.

les cavaliers ont pour objectif de se qualifier à nouveau pour les championnats de France, toutes disciplines confondues, en espérant briller autant que cette année.

Félicitations pour ces beaux résultats.





MANIFESTATIONS

REPAS DES AINÉS

Après une longue période rendue compliquée par la pandémie, la Municipalité a enfin pu inviter les aînés au traditionnel repas de fin d'année. Le samedi 10 décembre, plus de 60 convives de plus de 70 ans, accueillis par Monsieur le Maire et son conseil Municipal, ont pris place autour des tables dressées comme aux plus beaux jours de fêtes. Le repas copieux préparé par le restaurant « La Loge » à Nercillac, a été servi par les conseillers. L'ambiance, tout au long du déjeuner, a été assurée par un musicien. Les séniors ont savouré ce moment de convivialité qui leur a permis de se rencontrer et d'échanger. Nous remercions Malika, la gérante de la superette, qui a fait don du sapin de Noël qui ornait la salle des fêtes.



REPAS DU CLUB DU 3EME AGE

Le mercredi 14 décembre, les membres du club du 3ème âge se sont réunis à la salle des fêtes pour l'habituel repas de fin d'année préparé par les membres du bureau. Plus de 50 séniors étaient présents et ont été ravis de se retrouver à nouveau.



FÊTE COMMUNALE DU 13 JUILLET

En raison de la canicule, les jeux prévus l'après-midi par les associations n'ont pas pu avoir lieu. Un pique-nique géant a été organisé sur le terrain de football. Pour cette occasion, des tables et des chaises ont été mis à disposition sous des Tivolis. Les Nercillacais ont amené leur panier et ont partagé un moment convivial. A 23h, au grand plaisir de tous, pendant une quinzaine de minutes, le feu d'artifice a illuminé le ciel.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre, la Municipalité accompagnée de quelques Nercillacais, commémorait le jour anniversaire de l'Armistice signée le 11 novembre 1918 et rendait hommage à tous les morts pour la France. Une gerbe a été déposée par le Maire au pied du Monument aux Morts. Un pot de l'amitié dans la salle voutée a suivi la cérémonie.



BROCANTE

En septembre dernier, après deux années de restriction dû au Covid, la brocante annuelle a pu être organisée par le Comité des fêtes. Par un temps ensoleillé, les 50 exposants présents ont bien vendu. Cette journée s'est passée dans la bonne humeur.



RUE DE COGNAC

Pour la sécurité des piétons, une allée piétonne a été créée à gauche, le long des maisons à l'entrée de Nercillac venant de Cognac.



CHEMIN DU CANARD

CHEMIN DE LA BRISSONNERIE

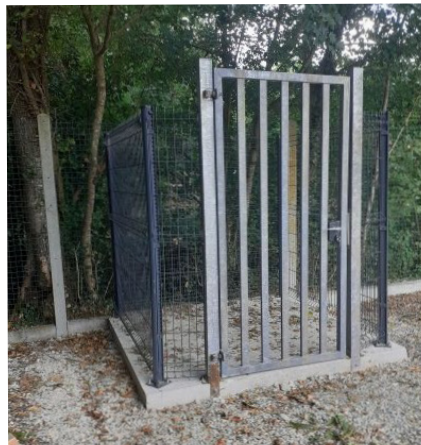
CHEMIN DU TERRIER PICHON

Une remise en état de ces 3 chemins s'imposait, un gravillonnage a donc été effectué cet été.



SALLE DES FÊTES

Le portail et les rambardes vétustes de la cour de salle des fêtes ont été remplacés.



CREATION D'UN CHENIL

Un chenil a été construit aux services techniques pour loger les chiens errants avant d'être identifiés et, éventuellement, avant d'être remis à la fourrière s'ils ne sont pas identifiants.



MAIRIE

Installation d'un vidéoprojecteur au plafond dans la salle de conseil.



AIRE DE PIQUE-NIQUE ET DE LOI-

SIRS

Remise en état des tables par les agents.



RUE DES ÉCOLES

Les trottoirs ont été réaménagés au niveau du pont de la Soloire



RUE DES PRÉS BOSSUS ET RUE DE TIGNOUX

Consolidation et sécurisation des ponts.



CHEMIN DE LA PICHONNERIE

Pour la sécurité des usagers de la route, les accotements ont été stabilisés.



INFORMATIONS TRAVAUX



ECOLE

Installations de capteurs d'air dans les 3 classes et la garderie.



ECOLE

Mise en place, par les agents, de 2 figurines, achetées par la Municipalité, pour signaler le passage piétons, celui-ci, allant être décalé en fonction de la position des figurines.



ECOLE

Remplacement de l'armoire électrique



ECOLE

Remplacement du vidéoprojecteur de la classe CM1/CM2.



ECOLE

Création d'une buanderie avec sèche-linge et lave-linge



ECOLE

Rajout d'une marche et installation d'une rampe à l'escalier derrière la cantine.



ECOLE

Réfection du sol et des peintures de la garderie



ECOLE

Réfection crépi pignon côté Ouest du bâtiment.



ECOLE

Réfection peinture poteaux de basket par Mr Daulon qui a fait don des filets et d'un ballon pour les écoliers, merci pour eux.



ETAT CIVIL

RAPPEL : En raison de la réglementation, nous ne pouvons plus communiquer les informations sur l'Etat Civil. Toutefois, toute personne désireuse de la publication d'un décès, d'une naissance ou d'un mariage, devra se manifester auprès du secrétariat de la mairie, afin de donner son accord par écrit.

NAISSANCE

Mya CHAPOULOUX née le 25 novembre 2022

MARIAGE

Mr LA SOUDIERE Mathieu avec Mme AUGER Nathalie
le samedi 26 novembre 2022

COLLECTE SÉLECTIVE



Ci-dessous les dates de ramassage des sacs de collecte sélective de couleur jaune (bouteilles plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, journaux, magazine, prospectus, pots, barquettes, films plastique...)

PETIT RAPPEL : Les sacs jaunes et les sacs noirs doivent être sortis uniquement la veille au soir et non pas plusieurs jours avant...

PROCHAINS RAMASSAGES :

Lundi 9 janvier – Lundi 23 janvier – Lundi 6 février
– Lundi 20 février – Lundi 6 mars – Lundi 20 mars –
Lundi 3 avril – Lundi 17 avril – Mardi 2 mai – Lundi
15 mai – Mardi 30 mai – Lundi 12 juin – Lundi 26 juin

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h-12h

Mardi : 14h-17h

Mercredi 9h-12h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi: 14h-17h

TELEPHONE DE LA MAIRIE

Tél : 05.45.80.92.11

Email : mairie@nercillac.fr

Site internet : <https://www.nercillac.fr>



POMPIERS : 18 **SAMU : 15**

POLICE : 17

NUMEROS URGENCE PORTABLE : 112

GENDARMERIE : 05.45.81.45.73

CABINET INFIRMIÈRES :

Mme PROST Françoise - Mme MIGAUD Laurie - Mme DEL-
VILLE Morgane - Mme PEDARROS Julie
8, Rue du Salmon 05.45.80.89.08

PHARMACIE:

Mme LANDRY Christelle 05.45.80.94.89

RELAIS POSTE :

M. VOISIN Christophe 05.45.81.03.51

DATES A RETENIR 2023

Dimanche 12 février : Loto - Comité des Fêtes

Vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 février :

Brevet de chasse - Société de chasse

Samedi 1er avril : Repas paëlla - A.P.E

Samedi 22 avril : Repas dansant - Club des aînés

Samedi 24 juin : Concours de boules -

La Boule Nercillacaise

Jeudi 13 juillet : Fête Communale - Municipalité

Dimanche 17 septembre : Brocante - Comité des Fêtes